

HORAIRES DU COLLÈGE

ACCUEIL DU MATIN : surveillance assurée à partir de 7h45

HORAIRES DE COURS :

- LUNDI-MARDI- JEUDI-VENDREDI : de 8h25 à 12h20 et de 13h35 à 16h35
- MERCREDI MATIN : de 8h25 à 12h20

ÉTUDE (facultative et payante) : de 17h00 à 17h30 ou 18h précises

LES ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES doivent rester dans l'établissement à la mi-journée

LES ÉLÈVES EXTERNES sont admis dans l'établissement à partir 13h15